

[Text]

The Chairman: The letter was only sent this week.

Mr. Nault: If I recall, we talked about this before at Mr. Nunziata's suggestion, when Mr. Valcourt was at the committee. This bill has been in the works for quite a long time. I find it somewhat surprising the department has no idea about the numbers of this particular change after this length of time. How long has this bill been in the works, Mr. Arseneault?

• 1625

Mr. Arseneault: Since May 29, 1991.

Mr. Nault: I would think, Mr Chairman, that if the minister was serious about what he's doing . . .

Mr. Chairman, I move the motion and we'll vote. Are you ready?

The Chairman: Do I have to accept the motion?

A voice: Yes, you do.

Mr. Nault: Mr. Chairman, I move, seconded by Mr. Nunziata, that Bill C-211, an act to amend the Unemployment Insurance Act, temporary community service, be accepted for recommendation by this committee as a necessary change, and further, that this committee recommend to the House of Commons quick passage of Bill C-211.

The Chairman: The clerk has put to me a technical question. There is not a bill in front of the House. Bill C-211 has been withdrawn and referred to the committee for study.

The Clerk of the Committee: As subject-matter only.

The Chairman: Not to be miserable, but we do have a meeting scheduled Monday and I would appreciate it if we could wait and end the meeting now.

The meeting is adjourned.

[Translation]

Le président: La lettre a été envoyée cette semaine seulement.

M. Nault: Si je me souviens bien, nous avons déjà discuté de cela, à la demande de M. Nunziata, lorsque M. Valcourt était ici. Il est question de ce projet de loi depuis bien longtemps. Je trouve quelque peu étonnant que le ministère n'ait toujours aucune idée du nombre de personnes qui seraient visées par ce changement et des coûts que cela supposerait. Depuis combien de temps discute-t-on de ce projet de loi, monsieur Arseneault?

M. Arseneault: Depuis le 29 mai 1991.

M. Nault: Il me semble, monsieur le président, que si le ministre prenait au sérieux ce qu'il fait . . .

Monsieur le président, je vais proposer ma motion et demander qu'on la mette aux voix. Êtes-vous prêt?

Le président: Dois-je accepter la motion?

Une voix: Oui, vous le devez.

M. Nault: Monsieur le président, je propose, appuyé par M. Nunziata, que le projet de Loi C-211, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage (service communautaire temporaire) soit accepté, pour recommandation, par le comité, en tant que changement nécessaire et d'autre part que le comité recommande à la Chambre des communes d'adopter rapidement le projet de loi C-211.

Le président: La greffière vient de me poser une question technique. La Chambre n'est pas saisie du projet de loi. En effet, le projet de loi C-211 a été retiré et renvoyé pour étude au comité.

La greffière du comité: Dans le cadre de ses travaux.

Le président: Je ne voudrais pas être désagréable, mais une réunion du comité a été prévue pour lundi et je préférerais que nous attendions et que nous nous arrêtions là pour l'instant.

La séance est levée.